

L'aventure en toute sérénité ... mais avec quelques règles strictes !

1. Le règlement intérieur s'applique au parc d'aventure „Steinfort Adventure“. Chaque participant doit lire ces conditions d'utilisation avant d'entrer et d'utiliser les installations. Il confirme par écrit qu'il les a bien comprises et les respecte strictement. En cas d'utilisation par les mineurs, les personnes disposant de l'autorité parentale ou simplement leurs responsables doivent porter à la connaissance des mineurs ce règlement intérieur et le faire respecter de manière stricte pour que les mineurs aient le droit d'escalader dans le parc „Steinfort Adventure“.
2. Le respect impératif du règlement intérieur doit être garanti par chaque participant, qui doit en outre être conscient que toute promenade dans le parc « Steinfort Adventure » entraîne des risques. Le participant est responsable des accidents qui lui sont imputables.
3. Les participants sont informés que les différents parcours sont accessibles selon leur taille (point d'accrochage bras levés) et selon leur âge.
4. Les personnes qui accompagnent les participants peuvent uniquement circuler sur les chemins balisés.
5. En cas d'un risque de sécurité (p.ex. incendie, tempête, grêle, orage, ...), l'exploitant se réserve le droit de fermer, pour la sécurité des participants, temporairement ou définitivement l'exploitation. Si la fermeture définitive des parcours intervient moins d'une heure après le commencement des activités, une entrée gratuite vous sera offerte sur présentation obligatoire du ticket.
6. Chaque participant doit se soumettre à une initiation théorique et pratique obligatoire. Les consignes du personnel doivent être respectées strictement. Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne qui ne respecte pas les règles de sécurité, sans remboursement de l'entrée.
7. Une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée.
Pour votre sécurité :
 - Les cheveux longs doivent être attachés.
 - Les foulards et les bijoux doivent être retirés.
 - Les personnes portant un piercing doivent le signaler aux responsables du parc.
 - Les personnes enceintes sont exclues de l'utilisation pour des raisons de sécurité.
 - Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du parc est interdite aux personnes qui pèsent plus de 120 kg.
8. **Il est strictement interdit :**
 - De fumer étant équipé d'un baudrier.
 - De fumer dans l'enceinte du parc.
 - D'utiliser les toilettes étant équipé d'un baudrier.
 - De quitter le parc avec le baudrier.
 - D'utiliser et de porter un téléphone portable sur les activités.
 - D'escalader sous influence de médicaments, alcools ou d'autres drogues.
 - De manger et de boire étant équipé d'un baudrier
9. Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas les règles de sécurité ou qui gênerait le bon déroulement des parcours, sans remboursement de l'entrée.
10. Chaque participant est équipé par nos soins. L'utilisation d'un matériel autre que celui du parc n'est pas autorisée.
11. **Votre système de sécurité doit toujours être attaché à la ligne de vie.**
12. **Il est interdit de retirer ou de remettre vous-même le baudrier ou de le prêter à une autre personne.**
13. Il y a deux personnes autorisées par plate-forme et une seule personne par activité (élément). Les tyroliennes ne peuvent être utilisées que lorsqu'il n'y a plus personne dans la zone d'arrivée. Les participants doivent réduire la vitesse grâce au contact avec le sol.

